



—

Hôtel de Bourvallais

—

13, place Vendôme
75001 Paris

Ministère de la Justice



Quel est le point commun entre la liberté, l'égalité et la fraternité ? C'est la Justice, pouvons-nous tous répondre ensemble !

Plutarque disait que « Le principal avantage de la justice et de la bonne loi est de rendre la force inutile ». Ce qu'il entendait par force, c'était bien évidemment la violence. Ainsi peut-on dire que la justice est une fabrique de liens ; un ciment qui en assure la volonté, la pérennité, et surtout le sens, pour la société.

L'Hôtel de Bourvallais est le lieu qui incarne cette idée. Cette Maison est votre patrimoine, comme la Justice est le vôtre !

**Jean-Jacques Urvoas
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice**

A stylized, handwritten signature in black ink.

LA CHANCELLERIE, 13 PLACE VENDÔME

L'Hôtel de Bourvallais, au numéro 13 d'une des plus prestigieuses places de Paris, la place Vendôme, abrite le ministère de la justice, également appelé « Chancellerie ».

Elle accueille depuis près de 300 ans les chanceliers de France, Gardes des Sceaux et ministres de la Justice. Danton, D'Aguesseau, Napoléon 1^{er}... les noms de personnalités illustres résonnent dans l'Hôtel de Bourvallais comme pour en scander l'histoire. Tous y ont laissé leur empreinte.

Extension, embellissement de l'Hôtel d'une part, affirmation de la fonction de ministre de la Justice de l'autre, ainsi se sont entremêlés pendant près de trois siècles architecture, art et politique.

En 1685, la famille de Vendôme cède à Louis XIV ses propriétés de la rue Saint-Honoré. Louvois et Mansart imaginent alors un projet grandiose:réaliser sur le site de Vendôme la plus grande place jamais dédiée à la gloire du Roi. En 1810, la place Vendôme reçoit en son centre l'actuelle colonne. Elle succède à une effigie de la République érigée en 1795, qui avait elle-même remplacé la statue équestre de Louis XIV. La colonne s'élève à 44 mètres de haut. Son fût, coulé dans le bronze de 1200 canons pris aux armées russes et autrichiennes à Austerlitz, représente une allégorie des victoires impériales. Au sommet : une statue de « Caesar im- perator » sous les traits de Napoléon 1^{er}.

La colonne n'est pas ouverte au public.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE • 13, place Vendôme



LA COLONNE VENDÔME • 13, place Vendôme

HÔTEL DE BOURVALLAIS

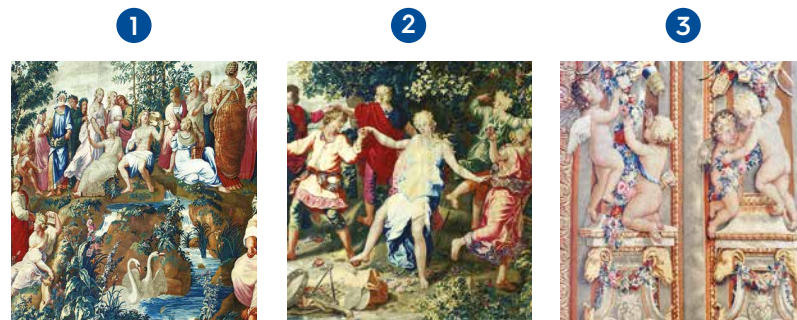


L'HÔTEL ET SON JARDIN • 13, place Vendôme

En 1699, au numéro 13 de la place, le maître des requêtes Joseph - Guillaume de Vieuxville fait construire son hôtel particulier, qui passera successivement aux mains de M. de Bruslon et du financier Poisson de Bourvallais, auquel il doit aujourd'hui son nom. Mais en 1715 ce dernier est embastillé pour détournement de deniers royaux et cède son hôtel au Régent, Philippe d'Orléans en échange de sa liberté. En 1718, le conseil du Roi attribue l'Hôtel au Chancelier de France. Si les pièces donnant sur le jardin ont été bien conservées, en revanche, les pièces donnant sur la place Vendôme ont été ravagées dans un incendie en 1793.

L'ESCALIER D'HONNEUR

Les tapisseries et vases de Sèvres qui se trouvent dans l'escalier d'honneur sont représentatifs d'un artisanat d'exception favorisé par Louis XIV. Pièces uniques, les trois tapisseries proviennent de l'atelier des Gobelins.



1 Au centre de la montée, l'une des dix tentures de la série « les Chambres du Vatican », réalisées d'après les fresques de Raphaël : Apollon joue de la « lira da braccio » (violon à neuf cordes) au sommet du Mont Parnasse. Il est entouré de neuf muses et de dix huit poètes dont Homère, Dante, Virgile, Pétrarque et Sapho.

2 De part et d'autre de l'escalier, deux tapisseries (extraites d'une série de huit tentures) composent « les sujets de la fable » d'après des dessins de Jules Romain. Elles racontent les amours de Psyché, simple mortelle aimée par Eros et la jalousie d'Aphrodite qui impose à la princesse diverses épreuves.

3 Les Amours d'après Charles Lebrun : cette tapisserie, en laine, soie, et fils d'or s'inspire de bordures de diverses tentures réalisées pour Louis XIV dont on remarque le chiffre : deux « L » entrelacés dans le médaillon central.



La Justice est liée au pouvoir royal : il incombe au Roi de France, qui tient ce pouvoir de Dieu, d'accomplir une bonne justice à l'égard de ses sujets. Celui-ci délègue son pouvoir à des juges qui achètent leurs charges.

Le Sceau symbolise le pouvoir du Roi : aucun document, n'est authentique s'il n'est scellé du Sceau du Roi. Ainsi, la garde du Sceau, est confiée dès le début de la monarchie mérovingienne, à un dignitaire de la couronne nommé à vie, successivement « grand référendaire », « apocrisaire » et « archichancelier ».

LE SALON EMPIRE

Mélange de rigueur néoclassique et d'antiquité gréco-romaine, ce salon, aux meubles en acajou de forme cubique est caractéristique du style Empire. L'agitation du baroque et les outrances du rococo laissent place à un nouveau classicisme qui s'enrichit de l'iconographie impériale : aigles et abeilles, faits d'armes de l'époque.



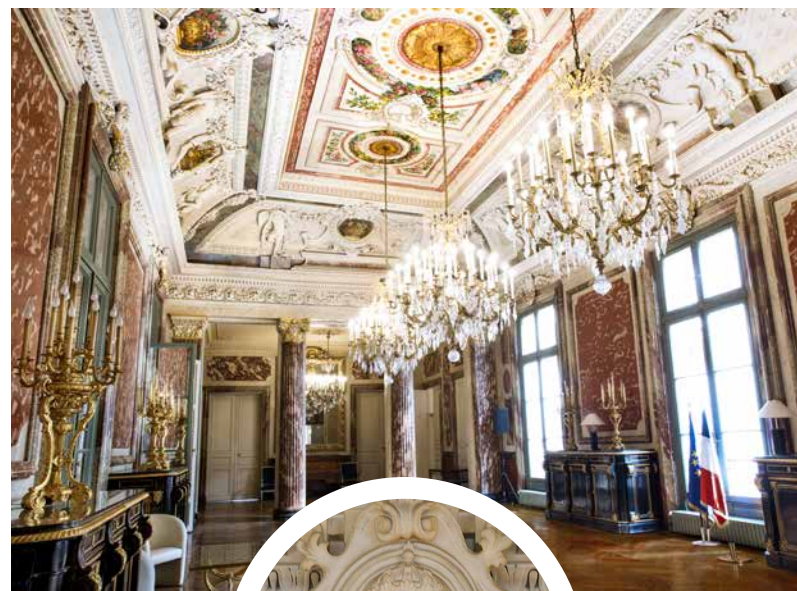
La campagne de Bonaparte sur les rives du Nil (1798-1801), met l'Égypte au goût du jour, comme en témoignent les accoudoirs des fauteuils Empire où apparaît une tête de sphinx, détail caractéristique du style « retour d'Égypte ».



Napoléon Bonaparte, sacré Empereur des Français en 1804, est à l'origine d'importantes créations sur le plan des institutions et du droit. Le mode de désignation des juges est changé, et l'organisation de la justice est renouvelée. En 1802, Napoléon donne une nouvelle titulature au ministre de la Justice, dénommé « Grand juge ministre de la Justice ». Ce dernier est placé sous la tutelle d'un « archichancelier d'Empire », qui, aux côtés de Napoléon, préside aux destinées de l'appareil judiciaire. Il est le deuxième personnage de l'État. La fonction est prestigieuse et l'Empereur l'octroie à l'un de ses hommes de confiance : Cambacérès.

LA GALERIE PEYRONNET

En 1827, le comte de Peyronnet décide de faire aménager par Destailleur une salle à manger d'apparat au premier étage, en lieu et place de l'ancienne salle du Conseil d'État, transférée au Louvre. Ces travaux, réalisés au mépris des règles de la comptabilité publique lui valent une comparution devant la chambre des pairs.



Parmi les richesses de cette galerie, on note les corniches composées de feuilles et de modillons en rosaces à l'intérieur desquelles Napoléon III fit placer son chiffre, un N couronné.



Dès les premiers jours de la Restauration, Louis XVIII rétablit la dignité de chancelier de France : celui-ci siège au Conseil du roi après les princes de la famille royale et se voit attribuer la présidence de la chambre des pairs. Cependant une ordonnance royale rend incompatibles les fonctions de chancelier et de garde des Sceaux, ministre de la Justice. Celui-ci reste un personnage politique, tandis que le chancelier doit se tenir plus à l'écart de la vie publique, conservant néanmoins la présidence de la chambre des pairs. Le duc Pasquier est le dernier titulaire de cette charge qui disparaît définitivement en 1848, à la chute de la monarchie constitutionnelle.

LE SALON DES OISEAUX

Les aménagements intérieurs et d'importants travaux de décoration ont lieu sous Napoléon III ; à ce titre, le salon des oiseaux est emblématique d'une époque où les décors sont enrichis par de nombreux symboles.



Les symboles de la Justice



La balance

Mesure, prudence et équilibre, sa fonction correspond à la pesée des actes.



Le glaive

Arme de la décision, il est l'instrument de la vérité agissante.



Le bouclier

Arme passive, on lui attribue la vertu de la force et de la victoire.



Le sceptre

Signe de la puissance et de l'autorité, il prolonge le bras.



La main

Instrument de la maîtrise, elle exprime l'action, la puissance et la domination.



Le serpent et le miroir

La prudence et la clairvoyance.



Le ministre de la Justice, se voit offrir, avec l'arrivée au pouvoir de Napoléon III, le rattachement des Cultes à son ministère. Durant le Second Empire, le portefeuille de la Justice se trouve toujours en tête dans l'ordre protocolaire des ministères.

LE SALON DES PORTRAITS

Le Salon des Portraits tient sa particularité des médaillons qui ornent les plafonds, présentant des hommes illustres de l'histoire de la vie politique ou judiciaire de l'Empire.



Le code Napoléon

« Ma vraie gloire, ce n'est pas d'avoir gagné quarante batailles ; Waterloo effacera le souvenir de tant de victoires. Ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement, c'est mon code civil. » Napoléon témoigne de toute l'importance qu'il accorde à son œuvre de codification, faisant la part des traditions de la France d'Ancien Régime et des idées révolutionnaires, et en tentant de concilier les apports du droit civil (droit romain) et du droit coutumier. La rédaction du « code Napoléon » commence en 1800, s'étend au code de procédure civile (1806), au code de commerce (1807), au code d'instruction criminelle (1808) et au code pénal (1810).

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, BUREAU DU MINISTRE



Chef d'œuvre du style classique du XVII^e siècle, la bibliothèque royale accueille depuis la fin du XVIII^e siècle, le bureau du Garde des Sceaux. Dans sa structure, comme dans ses décors, cette pièce laisse entrevoir la majesté d'un style conçu pour magnifier le règne du Roi-Soleil. Dorures, symétrie parfaite des motifs sont autant de caractéristiques du style en vogue à Versailles.

Les détails de l'ornementation concourent, eux aussi, à donner une impression de richesse: guirlandes de fleurs, larges acanthes, masques féminins... Et, au centre de cette iconographie puissante, le soleil, motif royal par excellence, que l'on retrouve, entre autre, sur l'or des boiseries. Les livres de la Bibliothèque datent de la fin du XVIII^e siècle. Les tapisseries d'Aubusson qui recouvrent le canapé et les fauteuils Louis XVI, illustrent des fables de La Fontaine: le loup et l'agneau, le lion et le moucheron, le renard et le bouc.



Le bureau de Cambacérés

Jean-Jacques Régis de Cambacérés (1753-1824), originaire de Montpellier, « monte » à Paris en 1789 comme député du tiers état aux États Généraux. Membre de la Convention en 1792, affecté au comité de législation, il s'affirme comme l'un des plus fins juristes de son temps. Avec l'arrivée au pouvoir de Bonaparte, il devient deuxième Consul en 1800, avec la charge spéciale de l'organisation des pouvoirs judiciaires et de la préparation des lois. Il reçoit le titre prestigieux d'archichancelier d'Empire. Il est, avec Portalis et Tronchet, l'un des rédacteurs du code civil.



Le sceau

Sur le sceau actuel figure la Liberté, représentée par Junon, coiffée d'une couronne de lauriers; elle tient un faisceau traversé d'une pique, symbole de la liberté sous la Convention; avec l'autre bras, elle s'appuie sur un gouvernail près duquel se trouve une urne où sont gravées les lettres « SU » (Suffrage Universel). À ses pieds sont symbolisées les activités de la Nation: industrie, agriculture, arts. Sur le pourtour figure la formule: « République française, une et indivisible ».



La presse à sceller

La « presse à sceller » est utilisée pour apposer le sceau de la République sur les textes majeurs. Si, depuis la Révolution, le scellement ne constitue pas une nécessité pour donner validité aux textes législatifs, l'arrêté du 8 septembre 1848 prescrivant le scellement des lois n'a pas été abrogé. La Troisième République scellaient uniquement les traités diplomatiques (Traité de Versailles de 1919 notamment). Depuis quelques années, la cérémonie de scellement est à nouveau organisée pour les modifications de constitution ou les lois majeures. C'est ainsi que le sceau de la V^e République a été apposé sur la Constitution de 1958, la loi abolissant la peine de mort (1981), l'acte de révision du Traité de Maastricht (1992), les lois constitutionnelles modifiant la Constitution de 1958, la loi sur la parité (2002), la loi relative à l'organisation décentralisée de la République (2003), la loi constitutionnelle relative à l'interdiction de la peine de mort (2007) et enfin la loi constitutionnelle relative à la modernisation des institutions de la Cinquième République (2008).

LE GRAND SALON



Comme dans le salon des oiseaux, les corniches du grand salon sont ornées d'allégories représentant la justice. Les boiseries ont visiblement été refaites au XIX^e siècle. Dans cette pièce sont représentées les grandes figures de la Chancellerie sous l'Ancien Régime.



Michel de l'Hospital

(1505-1573), fut conseiller au Parlement de Paris, ambassadeur au concile de Trente, surintendant des finances et enfin chancelier de France. Son nom reste associé aux tentatives royales de pacification civile durant les guerres de religion.



Mathieu Molé

(1584-1656), seigneur de Lassy et de Champlâtreux. Nommé premier président du parlement de Paris en 1641, il joua un rôle de conciliateur auprès d'Anne d'Autriche durant la Fronde. Nommé Garde des Sceaux en 1651, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1656.



François d'Aguesseau

(1668-1751) est le premier chancelier à s'installer à l'hôtel de Bourvallais. Il occupe cette fonction à trois reprises entre 1717 et 1737 et exerce de hautes responsabilités judiciaires (avocat général au parlement de Paris, procureur général). Il pose déjà à l'époque les questions essentielles de la compétence, de la responsabilité du magistrat et s'illustre par une importante réforme du droit privé.

LE PETIT SALON : BUREAU DANTON



À la magnificence du règne de Louis XIV succède, après l'accession au trône de Louis XV, un style plus léger et plus délicat : le rococo. Il tire son nom du mot « rocaille », ornement de jardin fait de rochers et de coquillages.

Les lambris de bois doré et ciré, les courbes sinueuses, ainsi que les motifs de fleurs, et de coquillages qui habillent l'ancien bureau de Danton à la Chancellerie, font de cette pièce un modèle du genre. Le bureau Louis XV est en bois de violette. Entre les deux fenêtres, une table de jeux tric-trac de style Marie-Antoinette en acajou.



La Révolution élabore la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et édifie les grands principes gouvernant le Droit et la Justice. La loi du 24 août 1790 pose les grands principes sur lesquels fonctionne la justice d'aujourd'hui : égalité de tous devant la justice, séparation entre les ordres de juridiction (judiciaire et administratif), droit d'appel, jury populaire en matière criminelle.

La charge de chancelier est supprimée, l'Hôtel de la place Vendôme demeure le siège de l'administration de la Justice. A compter de 1791, Dupont-Dutertre est le premier à porter officiellement le titre de « ministre de la Justice et garde des Sceaux ».

Après le coup d'État de 1792, Danton devient ministre de la Justice et domine le conseil exécutif provisoire. Il démissionne en septembre 1792. Durant son bref passage, Danton impose l'hôtel de la place Vendôme comme le centre du pouvoir révolutionnaire.

LA SALLE DES SCEAUX

Dans cette pièce, plusieurs vitrines exposent des textes et lois « scellés » du sceau de la République. La couleur du sceau, d'abord jaune, conformément à l'usage du XIX^e siècle, est verte depuis 2002. Les textes constitutionnels scellés sont conservés au Musée de l'histoire de France, aux Archives nationales. Une sélection de textes est présentée en fac-simile dans la salle des sceaux du ministère de la Justice. Au mur, sont exposés les portraits des chanceliers et gardes de Sceaux.



C'est avec l'instauration de la V^e République, et notamment grâce à l'oeuvre de Michel Debré (1912-1996) que l'institution judiciaire se trouve profondément renouvelée et modernisée. Le président de la République devient le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire. Une réforme de la carte judiciaire est menée à bien en 1958, le statut des magistrats revalorisé, et les codes, hérités du premier Empire, remaniés.

LES GARDES DES SCEAUX DE LA V^e RÉPUBLIQUE



**MICHEL
DEBRÉ**

juin 1958 • janvier 1959



**EDMOND
MICHELET**

janvier 1959 • août 1961



**BERNARD
CHENOT**

août 1961 • avril 1962



**JEAN
FOYER**

avril 1962 • avril 1967



**LOUIS
JOZE**

avril 1967 • mai 1968



**RENÉ
CAPITANT**

mai 1968 • avril 1969



**JEAN-MARCEL
JEANNENEY**

avril 1969 • juin 1969



**RENÉ
PLÉVEN**

juin 1969 • avril 1973



**JEAN
TAITTINGER**

avril 1973 • mai 1974



**JEAN
LECANUET**

mai 1974 • août 1976



**OLIVIER
GUICHARD**

août 1976 • mars 1977



**ALAIN
PEYREFITTE**

mars 1977 • mai 1981



**MAURICE
FAURE**

mai 1981 • juin 1981



**ROBERT
BADINTER**

juin 1981 • février 1986



**MICHEL
CRÉPEAU**

février 1986 • mars 1986

LES GARDES DES SCEAUX DE LA V^e RÉPUBLIQUE



**ALBIN
CHALANDON**

mars 1986 • mai 1988



**PIERRE
ARPAILLANGE**

mai 1988 • octobre 1990



**HENRI
NALLET**

octobre 1990 • avril 1992



**MICHEL
VAUZELLE**

avril 1992 • mars 1993



**PIERRE
MÉHAIGNERIE**

mars 1993 • mai 1995



**JACQUES
TOUBON**

mai 1995 • juin 1997



**ELIZABETH
GUIGOU**

juin 1997 • octobre 2000



**MARYLISE
LEBRANCHU**

octobre 2000 • mai 2002



**DOMINIQUE
PERBEN**

mai 2002 • mai 2005



**PASCAL
CLÉMENT**

juin 2005 • mai 2007



**RACHIDA
DATI**

mai 2007 • juin 2009



**MICHÈLE
ALLIOT-MARIE**

juin 2009 • novembre 2010



**MICHEL
MERCIER**

novembre 2010 • mai 2012



**CHRISTIANE
TAUBIRA**

mai 2012 • janvier 2016



**JEAN-JACQUES
URVOAS**

janvier 2016





© Réalisation : SG/DICOM - Impression : Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) - Sept. 2016



@justice_gouv



www.justice.gouv.fr